



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 avril 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de créer, à compter du 20 mai 2002 et pour une période initiale de 12 mois, une Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Au paragraphe 13 de ladite résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés dans l'application de la résolution eu égard, en particulier, à la mise en oeuvre des différents volets du plan d'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport décrit les activités de la MANUTO depuis mon rapport daté du 6 novembre 2002 (S/2002/1223).

2. Une série d'incidents troublants se sont produits en République démocratique du Timor oriental au cours des derniers mois de 2002 et des premiers mois de 2003. Ils ont fait l'objet de rapports oraux au Conseil de sécurité le 4 décembre 2002, le 13 décembre 2002 et le 7 janvier 2003. Dans un rapport spécial (S/2003/243) daté du 3 mars, j'ai proposé d'apporter un certain nombre d'ajustements au plan de réduction des effectifs de la MANUTO afin de permettre à la Mission de s'acquitter des tâches confiées compte tenu de l'évolution de la situation. Dans sa résolution 1473 (2003), le Conseil a approuvé mes propositions concernant les modifications à apporter au programme de réduction des effectifs de la police de la MANUTO, a appuyé la révision du calendrier de réduction des effectifs de la composante militaire de la Mission, et m'a prié de lui présenter une stratégie militaire détaillée concernant ce calendrier révisé. Le présent rapport fait également suite à cette demande.

#### II. Évolution de la situation politique au Timor oriental

3. Le fait le plus marquant survenu au cours de la période couverte par le présent rapport concerne l'évolution de la situation en matière de sécurité mentionnée ci-dessus. Toutefois, la recherche d'une solution à ces problèmes immédiats devrait s'inscrire dans le cadre du processus à long terme de création d'un État indépendant viable. Le renforcement des institutions politiques est-timoraises et la mise en place d'une administration professionnelle non politique, ainsi que le développement progressif d'une culture de gouvernance responsable et d'une tradition de débat



démocratique et pluraliste sont essentiels pour la stabilité du pays et son développement économique et social. Pour que ces processus aboutissent, il est indispensable que les dirigeants timorais y restent attachés et que la communauté internationale apporte un soutien sans réserve.

4. La ratification le 10 décembre 2002 par le Parlement de six traités essentiels dans le domaine des droits de l'homme ainsi que de quatre protocoles facultatifs est particulièrement importante car elle symbolise la volonté du pays de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Gouvernement est-timorais a insisté sur l'importance d'une administration des affaires publiques plus ouverte, participative et responsable. Ainsi, des secrétaires d'État et des vice-ministres sont désormais détachés pendant de longues périodes dans les districts périphériques, où de hauts fonctionnaires se rendent également plus régulièrement.

5. Les efforts permanents faits par les dirigeants est-timorais pour assurer une large diversité de points de vue dans le débat politique sont essentiels à la productivité et à la stabilité de la structure politique du pays. Le 25 janvier, le Président Kay Rala Xanana Gusmão a parrainé une réunion consacrée à un dialogue national afin de chercher à répondre à certaines de ces questions ainsi qu'aux revendications du Conseil populaire de défense de la République démocratique du Timor oriental, qui rejette le processus de transition parce que celui-ci violerait la souveraineté du pays. Face aux manifestations permanentes de mécontentement, les commissions mises en place par le Président Gusmão ont engagé un processus d'identification des anciens combattants et des anciens soldats en vue de trouver des moyens appropriés de reconnaître leur contribution à l'indépendance du pays. Dans le même temps, huit partis politiques d'opposition représentés au Parlement ont signé récemment un protocole pour la mise en place d'une plate-forme d'unité nationale.

6. Le Gouvernement a désigné 2003 l'Année de la restructuration administrative et de la justice afin de bien souligner le caractère prioritaire des actions dans ces deux grands domaines. Le 10 février, il a recruté 65 nouveaux administrateurs au niveau du sous-district. Si ces nominations devraient contribuer à améliorer la fourniture de services, le fait que la très grande majorité des nouveaux nommés appartiennent au parti dirigeant, le Fretilin, a fait craindre qu'elles ne favorisent une politisation accrue de l'administration, et souligne l'importance d'un processus de sélection non politique. Toujours en février, les responsabilités en matière d'administration de l'État et d'affaires intérieures ont été réparties entre deux ministères distincts. Le Gouvernement examine actuellement les propositions concernant l'élection des responsables d'unités administratives de rang hiérarchique moins élevé (ou Suco).

7. De nouveaux progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les relations entre l'Indonésie et le Timor oriental. En février, le nouvel Ambassadeur du Timor oriental a pris ses fonctions à Jakarta et l'Indonésie a fait savoir qu'elle remplacerait bientôt son bureau de représentation à Dili par une ambassade. Après avoir dans un premier temps reporté sa réunion comme indiqué dans mon rapport spécial, le groupe technique chargé de la démarcation et de la réglementation de la frontière entre l'Indonésie et le Timor oriental, qui est composé de représentants des deux pays, s'est réuni à Dili du 18 au 20 mars 2003. Les discussions à cette occasion donnent à penser qu'environ 80 % de la frontière entre les deux pays pourrait être

délimitée relativement facilement après une vérification commune sur le terrain. Il n'est toutefois pas certain que l'Indonésie et le Timor oriental parviendront d'ici au 30 juin 2003 à un accord sur la ligne constituant la frontière, en dépit de leur déclaration officielle à cet égard. Les progrès dépendront de nouveaux efforts des deux pays, et nécessiteront une assistance extérieure pour la réalisation des levés sur le terrain et d'autres tâches techniques.

8. En outre, alors que d'autres groupes techniques ont préparé pour signature des projets d'accord instaurant un régime frontalier peu contraignant, réglementant les marchés dans les zones frontière et facilitant les échanges d'informations entre forces de police le long de la frontière, l'accord concernant la création d'un service d'autobus entre Oecussi et le reste du Timor oriental de même que les dispositions informelles qui permettraient aux résidents d'Oecussi de se rendre dans les zones voisines du Timor occidental sans passeport ou visa n'a guère été suivi d'effet. Pour des raisons aussi bien économiques qu'humanitaires, il est impératif de redoubler d'efforts et de résoudre ces problèmes.

9. À long terme, le fait de traduire en justice, dans les deux pays, les personnes accusées d'avoir commis de graves crimes en 1999 contribuera au développement des relations entre l'Indonésie et le Timor oriental. Dans ce domaine également toutefois, une volonté politique est essentielle.

10. Le Gouvernement est-timorais a également continué d'essayer de développer ses relations avec d'autres États de la région et au-delà. Le Timor oriental est devenu membre du Mouvement des pays non alignés lors du Sommet du Mouvement à Kuala Lumpur en février, et devrait devenir membre de la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique le 30 avril.

11. Les progrès sensibles enregistrés en ce qui concerne les ressources pétrolières devraient contribuer au développement économique du Timor oriental. Le 6 mars, le Timor oriental et l'Australie ont signé un accord international unifiant le champ pétrolier de Greater Sunrise, qui recouvre la zone d'exploitation pétrolière conjointe dans la passe de Timor, étant entendu que cet accord ne préjuge pas de leurs positions dans le cadre des négociations sur les frontières maritimes. En outre, le 2 avril, l'Australie et le Timor oriental ont ratifié le Traité sur la mer de Timor qui prévoit, entre autres, que 90 % des recettes provenant de la zone concernée seront perçues par le Timor oriental et 10 % par l'Australie. Elles constitueront une part essentielle des futures recettes du pays et, si elles sont gérées avec soin par le Gouvernement, peuvent être un facteur essentiel du bien-être de la population et du développement économique et social du pays.

### **III. Contribution de l'Organisation des Nations Unies**

#### **A. Contribution de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental**

12. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a continué, en consultation avec le Gouvernement et la population du Timor oriental et en coopération avec des donateurs bilatéraux, d'oeuvrer à la réalisation des objectifs énoncés dans le plan d'application de son mandat. Toutefois, il est clair que dans un certain nombre de

domaines une assistance plus importante sera nécessaire. Comme indiqué ci-après, le rôle des contributions bilatérales deviendra de plus en plus important pour permettre à la Mission de faciliter la mise en place progressive d'un cadre de développement normal.

## **Programme I. Stabilité, démocratie et justice**

### **1. Appui à l'administration publique**

13. L'administration publique est-timoraise a continué de se développer au cours de la période couverte par le présent rapport. Le Gouvernement a pourvu près de 15 000 des 16 000 postes inscrits au budget, ce qui montre qu'il est de plus en plus disposé à assumer pleinement ses responsabilités. Toutefois, les cadres moyens sont en nombre insuffisant dans tous les services, et l'absence de cadres juridiques, de systèmes administratifs institutionnalisés et de procédures opérationnelles, de même que le nombre relativement faible de personnes possédant les compétences et capacités indispensables, posent toujours un grave problème.

14. C'est pourquoi le transfert de connaissances et de compétences assuré par les conseillers appartenant au Groupe d'appui civil de la MANUTO, de même que l'appui fourni en matière administrative, lorsqu'il devient essentiel, sont fondamentaux. Les conseillers remplissent leur rôle auprès de 15 ministères et bureaux. La MANUTO suit leurs progrès en vue de la réalisation des tâches décrites dans un plan de travail préparé en consultation avec des responsables gouvernementaux. Pour assurer la plus grande efficacité possible, les conseillers civils dispensent également des conseils aux officiers présents, même si ceux-ci ne sont pas à strictement parler leurs homologues. Ils reçoivent par ailleurs une formation linguistique.

15. Conformément au plan d'application du mandat de la MANUTO, la plupart des activités du Groupe d'appui civil concernant les services essentiels et le système juridique doivent prendre fin en novembre. Pour l'instant, il est prévu de réduire les effectifs de 30 %, et les activités restantes dans les domaines des services financiers et centraux ainsi que les services intérieurs devraient prendre fin en mai 2004. Afin de faciliter le bon déroulement du processus de réduction et de retrait, les conseillers ont été chargés de préparer des manuels et des procédures opérationnelles types dont pourront se servir les fonctionnaires est-timorais à l'avenir, et qui pourront également être utilisés pour la formation à l'Académie timoraise d'administration.

16. Une assistance restera nécessaire dans un certain nombre de domaines, même après que le Groupe d'appui civil aura terminé ses travaux. Dans ce contexte, la MANUTO élabore, en consultation avec le Gouvernement est-timorais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un plan stratégique afin d'identifier dans quels domaines un appui bilatéral pourrait se révéler nécessaire à la suite du retrait des divers conseillers et propose une feuille de route en ce qui concerne le renforcement des compétences et capacités essentielles. Ce plan devrait être publié à la mi-2003 afin de faciliter le remplacement progressif des conseillers civils par des homologues dont le financement sera assuré sur une base bilatérale, de façon à ne pas interrompre les programmes de formation.

17. La situation au Timor oriental montre bien le type de problèmes que peut poser le recours à des solutions bilatérales. Il y a environ un an, le Gouvernement avait estimé avoir un besoin crucial de 228 conseillers en développement en plus de 100 conseillers du Groupe d'appui civil, mais seuls 48 ont pris leurs fonctions. Il pourrait y en avoir jusqu'à 130 dans la zone de la Mission à la mi-2003, si les donateurs respectent leurs engagements, mais cela signifierait néanmoins qu'une centaine de postes considérés essentiels ne seront pas pourvus.

18. Le fonctionnement du système judiciaire reste entravé par un manque aigu de personnel compétent et expérimenté ainsi que par le faible développement de l'infrastructure physique. Cette situation s'est traduite par des retards dans l'administration de la justice, et donc par de longues périodes de détention provisoire et de détention non fondée juridiquement, ainsi que par un surpeuplement carcéral et des troubles parmi les détenus. Cette situation a également provoqué un recours accru aux mécanismes traditionnels de règlement des différends, même quand ces mécanismes ne protègent pas de façon satisfaisante les droits des minorités, des groupes vulnérables et des femmes.

19. En novembre 2002, s'appuyant sur le plan de mise en oeuvre du mandat de la Mission auquel il est fait référence dans mon précédent rapport, le Gouvernement est-timorais et le PNUD ont entrepris une étude du système de justice afin d'identifier quels étaient les domaines pour lesquels un appui de la communauté internationale était tout particulièrement nécessaire et définir des stratégies destinées à améliorer l'accès à la justice. Cet examen a révélé un certain nombre de graves problèmes, y compris un manque de formation, un accès insuffisant de la population au système judiciaire, un manque d'infrastructure et des procédures non satisfaisantes de gestion des affaires. Un programme exhaustif concernant le secteur de la justice est actuellement sur le point d'être finalisé, et un appui considérable de la part des donateurs sera probablement nécessaire.

20. Le Conseil supérieur de la magistrature, composé de cinq membres et chargé de la nomination et de la promotion des magistrats ainsi que des mesures disciplinaires et de renvoi, a été constitué en février 2003. Toutefois, cet organe important n'est pas encore opérationnel étant donné que le Président de la cour d'appel, qui en est le Président *ès qualités*, n'a pas encore prêté serment. De ce fait, il n'a pas été possible de désigner les deux juges internationaux de la cour d'appel, qui n'a pas siégé depuis décembre 2001. Au moment de la rédaction du présent rapport, 39 appels étaient en instance, dont huit de décisions prononcées par la Commission spéciale pour les crimes graves.

21. Au début d'avril 2003, les trois prisons du Timor oriental comptaient 344 détenus dont 238 à Becora, 76 à Gleno et 30 à Baucau. En ce qui concerne les recommandations de la mission commune d'évaluation du système pénitentiaire auquel il est fait référence dans mon précédent rapport, le projet visant à créer un centre spécial pour les détenus mineurs se poursuit et les organisations non gouvernementales contribuent à trouver des emplois pour les prisonniers de longue durée. Toutefois, d'autres projets recommandés par la Mission, et en particulier la rédaction d'un code de conduite pour le personnel pénitentiaire, la mise en place d'un mécanisme afin de répondre aux manquements à la discipline de la part des détenus, le transport des travailleurs sociaux responsables de la réinsertion des détenus et la mise en place d'un mécanisme de contrôle des prisons, comme prévu par le règlement 2001/23 de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor

oriental (ATNUTO) sur les prisons, ne se sont pas encore traduits par des mesures concrètes. La principale recommandation, à savoir la création d'une commission nationale des prisons chargée de définir, de formuler et de mettre en place l'orientation stratégique de l'action du Service pénitentiaire, n'a pas été acceptée par le Gouvernement.

22. Le « Provedor » pour les droits de l'homme et la justice, institution indépendante prévue par la Constitution, est en cours de création. Bien que la rédaction des textes qui en définiront le mandat ne soit pas encore terminée, il est probable que le « Provedor » sera chargé de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, d'assurer la transparence et la responsabilité de l'administration et de lutter contre la corruption. Toutefois, pour pouvoir agir efficacement, il aura besoin de ressources importantes. J'encourage donc la communauté internationale à apporter son appui à cette institution essentielle.

## **2. Assistance aux enquêtes dans le cas de crimes graves**

23. Des procès libres et justes, ainsi qu'une justice impartiale, seront essentiels à la réconciliation et contribueront à la promotion de l'État de droit au Timor oriental. Le Conseil de sécurité a insisté à de nombreuses reprises sur l'importance qu'il attache au bon déroulement de ce processus. L'appui de la communauté internationale reste indispensable pour pouvoir traduire en justice les responsables des graves crimes commis en 1999.

24. La MANUTO participe à ce processus par le biais de son groupe des crimes graves, dirigé par un procureur général adjoint recruté au plan international qui relève du Procureur général est-timorais. D'après le plan de mise en oeuvre du mandat de la MANUTO, le Groupe des crimes graves devait terminer à la fin de 2002 ses enquêtes concernant 10 affaires prioritaires, ainsi que 5 autres affaires de violence grave et généralisée. Toutefois, il n'a pas pu progresser aussi rapidement qu'il aurait été souhaitable en raison du manque de moyens du système judiciaire ainsi que de ressources spécifiques, comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2002/1223). Toutefois, des progrès ont été réalisés puisque des inculpations ont été prononcées dans 9 des 10 affaires prioritaires. Jusqu'à présent, 60 inculpations ont été prononcées contre 247 individus, dont 141 accusés de crimes contre l'humanité; 19 de ces inculpations, dont 12 pour crimes contre l'humanité, ont été prononcées au cours de la période couverte par le présent rapport. Comme elle en a l'obligation, la MANUTO assure la défense des inculpés lors du procès tout en assurant parallèlement la formation d'homologues est-timorais. Le renforcement des capacités des enquêteurs et des procureurs s'est poursuivi, grâce aux efforts de la MANUTO et des donateurs bilatéraux.

25. L'enquête concernant la dernière des affaires prioritaires devrait prendre fin en mai 2003 et les inculpations devraient être prononcées en juin 2003. Le Groupe des crimes graves s'occupera alors plus particulièrement de fournir une assistance en matière de poursuites, de mener des compléments d'enquête si nécessaire au cours du procès, ainsi que de mener des enquêtes et de prononcer des inculpations contre des auteurs d'autres crimes contre l'humanité tels que meurtres, viols et tortures, commis en 1999 dans d'autres districts du Timor oriental et qui jusqu'à présent n'ont donné lieu à aucune enquête ou à des enquêtes seulement partielles.

26. Quels que soient les efforts accomplis, les procédures judiciaires concernant les crimes graves ne seront pas terminées en juin 2004. Il est probable que de

nombreuses affaires devront encore être entendues en appel, et qu'un certain nombre n'auront pas encore été jugées en première instance. À l'heure actuelle, la législation ne prévoit pas la nomination de futurs procureurs généraux adjoints ou de successeurs potentiels du titulaire actuel de ce poste. Une assistance extérieure permanente sera nécessaire pour mener à bien ce processus.

27. Un engagement politique fort sera également essentiel. La majorité des accusés, dont près de 90 % de ceux accusés de crimes contre l'humanité, sont toujours à l'étranger. Il est essentiel que ces inculpations pour crimes graves soient respectées, pour des motifs de principe et de précédent, et que les individus concernés soient jugés.

28. Le Groupe des droits de l'homme de la MANUTO fournit un appui et des conseils à la Commission accueil, vérité et réconciliation. Dans l'ensemble des 13 districts du pays, la Commission mène un programme de recherche de la vérité, met en oeuvre des procédures de réconciliation communautaire et organise des débats communautaires. À la fin mars, elle avait recueilli environ 2 500 déclarations sur un objectif total de 8 700; engagé un programme national de recherche et organisé deux auditions publiques nationales. Elle essaie également de toucher les Timorais de l'Est résidant en Indonésie et aura peut-être besoin d'un appui supplémentaire pour cette dernière activité, ainsi que pour le traitement des affaires et l'analyse politique.

## **Programme II. Sécurité intérieure et maintien de l'ordre**

29. Durant la période à l'examen, la MANUTO a continué d'assurer le maintien de l'ordre tout en appuyant le développement de la Police nationale du Timor oriental (PNTTO). Celle-ci compte maintenant 2 530 agents. De plus, 253 recrues ont entrepris une formation au Collège de police le 31 mars 2003, et elles devraient devenir agents stagiaires en juin 2003, après trois mois de formation. Lors de promotions récentes, 24 agents ont été promus inspecteur et affectés à des postes importants de gestion tels que commissaire adjoint aux opérations, commissaire adjoint à l'administration et chef des opérations, ainsi qu'à des postes d'enquêteur au niveau national et de commandant de district. D'autres postes clefs devraient être pourvus dans les mois à venir.

30. La Police nationale du Timor oriental est chargée des tâches ordinaires de maintien de l'ordre dans 7 des 13 districts du Timor oriental. Elle a fait de gros efforts pour gagner la confiance des communautés au sein desquelles elle est déployée et se montre efficace dans les opérations courantes de maintien de l'ordre. Avec la prise en charge, le 3 avril 2003, par la Police nationale du maintien de l'ordre du district de Lautem, c'est la première fois que le Gouvernement exerce concurremment des activités de police et de défense dans un même district. Une coordination étroite entre l'armée et la police sera indispensable pour que la Police nationale du Timor oriental conserve la responsabilité principale du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure dans le District. La MANUTO continuera à évaluer ces modalités de coopération et fournira l'appui pouvant être nécessaire.

31. De nouveaux efforts sont requis pour que la police est-timoraise joue en matière de sécurité intérieure le rôle qu'envisagent les dirigeants du pays. La PNTTO doit se préparer à faire face aux défis opérationnels changeants que constituent les désordres civils et un regain apparent d'activités de groupes armés, comme je l'ai

noté dans mon rapport spécial, et sa prise de fonctions dans des districts comme Baucau, Viqueque et Dili risque de poser des problèmes particuliers. Or, les contraintes en matière de ressources demeurent importantes, notamment dans les domaines des transports et des matériels de communications et autres, y compris le matériel antiémeute non létal. Plus fondamentalement, il faut encore élaborer des politiques en matière de gestion et de ressources humaines, ainsi qu'un cadre politique et juridique.

32. La capacité de la PNTD pour ce qui est du maintien de l'ordre connaît déjà un développement important. Le Gouvernement du Timor oriental prévoit également de constituer des « groupes d'intervention rapide » au sein de la Police nationale. Ces groupes, qui comprendront jusqu'à 500 agents, seront constitués d'unités bien formées et bien équipées chargées de répondre à la menace que constituent les groupes armés. Ils seraient postés dans les districts de Cova Lima, Bobonaro, Ermera, Viqueque et Baucau; le premier d'entre eux, qui devrait être déployé au début de 2004, constituera un point de contact avec les groupes armés lorsque la composante militaire se retirera.

33. Comme le prévoit la résolution 1473 (2003), l'ajustement des moyens de formation policière de la MANUTO dans des domaines clefs, le renforcement de l'accent mis sur les droits de l'homme et la légalité, la présence accrue en matière de surveillance et de services consultatifs dans les districts où le maintien de l'ordre a été confié à la Police nationale devraient contribuer à améliorer l'efficacité, le professionnalisme, la responsabilité et la capacité d'adaptation de la PNTD, qui sera ainsi mieux à même de faire face aux défis qui se font jour. Les opérations de recrutement de conseillers spécialisés sont déjà en cours. Dans l'intervalle, les responsabilités opérationnelles de la police civile seront réduites au fur et à mesure que la responsabilité des activités de police courante sera transférée. Ceci devrait permettre des réductions progressives des effectifs de la police de la MANUTO, qui passeraient d'environ 625 personnes au début du mois de juin 2003 à 325 au début de 2004. Étant donné le délai requis pour développer les moyens de la police du Timor oriental, la mise en place au sein de la MANUTO d'une unité de police constituée chargée de faire face aux désordres civils, envisagée dans la résolution 1473 (2003), est une mesure à court terme cruciale pour répondre à des besoins urgents, tout comme l'ajustement de la stratégie et du plan de réduction des effectifs de la composante militaire décrit ci-après. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial, il est vital de mettre en place des garanties et arrangements adéquats en matière de commandement et de contrôle pour que la composante militaire joue un rôle actif durant la dernière année du mandat de la mission et pour que la MANUTO ait le contrôle total du mécanisme qui déclencherait la fourniture d'un appui militaire à la police.

34. Comme indiqué dans mon rapport spécial (S/2003/243), des représentants du Gouvernement, de l'ONU et des pays donateurs ont effectué du 17 au 30 décembre 2002 une évaluation conjointe des besoins du Timor oriental en matière de police. Il s'agissait principalement d'évaluer le transfert de pouvoir à la Police nationale dans les districts concernés, les progrès réalisés par rapport au calendrier adopté et les moyens dont disposait la police ainsi que de recommander des stratégies pour répondre aux besoins et de mettre en place un programme de renforcement des capacités.

35. Le Gouvernement du Timor oriental s'inspire du rapport de cette mission conjointe pour élaborer une stratégie nationale de développement à long terme de la PNTD. Ce rapport soulignait en particulier qu'il importait de renforcer la capacité de gestion de la PNTD et recensait un certain nombre de besoins précis. La MANUTO a suscité la première réunion du Comité pour le renforcement des capacités institutionnelles de la PNTD le 7 avril, sous la direction du Ministre de l'intérieur, pour lancer l'élaboration d'un programme d'action de 12 mois destiné à faire face aux défis institutionnels clés. Un atelier international sur le renforcement des moyens institutionnels de la police, qui doit se tenir à Dili les 22 et 23 avril 2003, sera l'occasion pour les dirigeants timorais d'examiner de manière plus approfondie en compagnie de la MANUTO et des pays donateurs comment donner une suite concrète aux recommandations qui figurent dans le rapport de la mission conjointe d'évaluation. La MANUTO et le Département des opérations de maintien de la paix appuieront la mise en oeuvre de ce processus.

36. Si le Gouvernement a récemment promulgué un code de conduite de la police, le cadre juridique du maintien de l'ordre continue de reposer sur les règlements pertinents de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Afin de renforcer la confiance de la communauté dans la Police nationale, il sera aussi indispensable de mettre en place des garanties institutionnelles afin que l'activité policière soit transparente, responsabilisée et conforme aux politiques acceptées, et pour créer des mécanismes externes et indépendants de supervision et de plaintes.

37. À la suite des attaques de janvier 2003 dans le district d'Ermera, le Gouvernement a encouragé la formation de groupes de sécurité au niveau des villages afin d'aider les soldats de la paix, policiers ou militaires, face à la menace que constituent les groupes armés. Cette coopération devrait en principe améliorer l'efficacité des opérations de maintien de l'ordre, mais il faudra veiller ce faisant à ne pas favoriser sans le vouloir l'emploi de la force par des groupes semi-officiels non réglementés ou politiquement motivés.

### **Programme III. Sécurité extérieure et contrôle des frontières**

#### **1. Appui en faveur de la sécurité extérieure et de l'intégrité territoriale**

38. La composante militaire de la MANUTO continue de fournir un appui en faveur de la sécurité extérieure et de l'intégrité territoriale du Timor oriental, tout en assurant le transfert des responsabilités dans les délais fixés à la Falintil-FDTR et aux ministères concernés. Comme je l'explique en détail dans mon rapport spécial, cette tâche est devenue plus délicate au cours des derniers mois, des informations de plus en plus nombreuses attestant que des groupes armés et d'anciens miliciens cherchaient à établir des bases dans le pays à des fins de déstabilisation. Les moyens militaires internationaux seront essentiels dans les mois à venir pour promouvoir la sécurité aux abords de la ligne de coordination tactique et faire face à court terme aux menaces que font peser les groupes armés dont les tactiques, l'armement et la formation, dans un terrain souvent difficile, dépassent les moyens de toute autre force de sécurité, pendant que les forces timoraises acquièrent les capacités nécessaires pour assumer cette tâche, et pour contenir le développement d'autres menaces susceptibles d'emporter les forces timoraises lorsque la MANUTO se retirera.

39. Après avoir examiné mon rapport spécial et la lettre datée du 23 mars 2003 du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix (S/2003/379, annexe), le Conseil de sécurité, par sa résolution 1473 (2003), a approuvé le calendrier révisé de réduction des effectifs de la composante militaire de la MANUTO, qui contribuera à la mise en oeuvre d'une stratégie appropriée pour réaliser cet objectif. Comme il a été décidé dans cette résolution, la MANUTO conservera les deux bataillons d'infanterie composites actuellement déployés dans la région jouxtant la ligne de coordination tactique, de même que les éléments associés de la force, y compris la mobilité.

40. Dans la limite des moyens fournis par ce calendrier révisé de réduction des effectifs, la composante militaire adopterait la stratégie suivante :

a) Améliorer sa capacité d'exploiter les informations pour appuyer l'utilisation tactique des forces d'infanterie disponibles;

b) Améliorer la coordination et l'échange d'informations avec la police de la MANUTO et les organismes de sécurité du Timor oriental en vue d'optimiser l'efficacité;

c) Promouvoir les relations avec la population et mieux faire comprendre à celle-ci le rôle de la composante militaire;

d) Utiliser plus efficacement les forces disponibles et s'efforcer de réagir plus rapidement en cas d'incidents nécessitant l'emploi des forces de maintien de la paix.

41. La configuration prévue de la composante militaire au cours des mois à venir sera adaptée à plusieurs égards pour faciliter cette stratégie. Au lieu de se retirer du district de Cova Lima, les forces se trouvant dans le secteur Ouest demeureront déployées comme actuellement. Le quartier général tactique du secteur Ouest continuera de gérer les opérations au quotidien dans ce secteur et des unités constituées continueront d'être utilisées dans les zones d'opérations actuelles à des tâches qui sont essentiellement les mêmes que celles qu'elles effectuent actuellement. Le transfert des responsabilités sur la ligne de coordination tactique aux organismes du Gouvernement est-timorais améliorera la souplesse à la composante militaire; comme indiqué ci-après, elle pourrait se retirer des postes de sécurité établis aux points de jonction, mais continuerait de fournir un appui dans le cadre de procédures établies avec la police des Nations Unies. Des dispositions similaires ont été adoptées à Oecussi, où il est prévu de transférer la surveillance de la frontière à la Police nationale et au Service des douanes et des frontières le 17 avril, l'objectif étant que la composante militaire de la MANUTO se retire complètement d'Oecussi avant la fin de l'année. Outre ces changements dans les unités constituées, les moyens d'information du public et militaire de la composante militaire seront quelque peu renforcés par l'arrivée d'un certain nombre de spécialistes. Les effectifs déployés dans la région centrale, y compris à Dili et à Baucau, demeureraient inchangés jusqu'à la fin de l'année.

42. La mise en oeuvre de certains éléments de cette stratégie a déjà permis à la composante militaire d'obtenir des succès dans la lutte contre les groupes armés. Une des personnes qui avaient participé aux meurtres commis le 24 février à Bobonaro a été appréhendée immédiatement, une autre a été tuée à l'occasion d'un échange de tirs avec les forces de maintien de la paix; six autres personnes suspectées d'avoir participé à l'incident ont été appréhendées par les autorités

indonésiennes au Timor occidental. Les soldats de la paix ont découvert un camp utilisé par le groupe, ils y ont trouvé des armes, y compris un fusil semi-automatique, une grenade à fragmentation, près de 1 000 cartouches et d'autres matériels militaires, ainsi qu'un journal donnant à penser qu'il existe un certain nombre d'autres groupes similaires. La coopération étroite entre les soldats de la paix et les autorités civiles et de police a aussi permis l'arrestation, le 8 mars, dans le sous-district d'Hatoulia, d'un homme porteur d'une arme semi-automatique. De plus, la coopération étroite entre la composante militaire et la police des Nations Unies a permis la mise en place d'un groupe mixte d'information chargé de coordonner la collecte de l'information, son analyse et son exploitation ultérieure. Cette coordination s'est manifestée dans un certain nombre d'opérations de recherche conjointes de caches d'armes, de groupes armés et de suspects.

43. Conformément aux directives établies par le Conseil de sécurité, l'objectif est de ramener les effectifs de la composante militaire à 1 750 personnes d'ici à la fin de l'année. Dans l'intervalle, le total de ces effectifs serait ramené à 3 500 personnes d'ici à juillet 2003 et à 3 300 personnes d'ici à octobre 2003. Les infrastructures et ressources limitées qui sont disponibles pour effectuer les roulements et les rapatriements nécessiteront néanmoins une planification soignée des mouvements de troupes au cours des mois en question, et des modifications mineures du calendrier ne sont pas exclues.

44. Une fois ses effectifs ramenés à 1 750 personnes, la composante militaire sera structurée autour de deux bataillons d'infanterie responsables, respectivement, de l'ouest et de l'est du pays. Une fois que les capacités et les moyens est-timorais seront opérationnels et en mesure d'assumer la responsabilité principale dans le règlement des problèmes indiqués ci-dessus, la composante militaire sera réorganisée de façon à jouer un rôle de dissuasion et à mener une action préventive contre les menaces au climat de sécurité. Elle cherchera parallèlement à conserver la confiance du peuple timorais, notamment par les activités d'information, et à poursuivre la coopération et le partage d'informations avec les organismes timorais.

45. Avec la fermeture du quartier général du secteur Ouest à la fin de l'année, j'ai l'intention de modifier la structure du commandement : la composante militaire serait commandée par un général de division, secondé par un quartier général intégré comptant trois colonels, dont un serait le chef des observateurs militaires. Cette structure demeurerait en place jusqu'à la cessation des opérations de la composante militaire, prévue en mai 2004.

46. Dans le cadre de la réduction des effectifs, l'efficacité de la composante militaire dépendra étroitement de la mesure dans laquelle elle aura la mobilité nécessaire pour compenser la réduction de ses effectifs et l'extension des zones de responsabilité de ses diverses unités. À cet égard, il sera crucial que les pays fournissant des contingents réduisent au minimum les restrictions qu'ils placent à l'emploi de ceux-ci. De plus, la mobilité aérienne tactique dont dispose la composante militaire est déjà utilisée au maximum, et elle serait encore réduite selon les plans en vigueur, alors que cette capacité opérationnelle demeurera nécessaire jusqu'au début de 2004. La fourniture des moyens voulus dans ce domaine aura un impact direct sur l'aptitude de la composante militaire à jouer le rôle que l'on attend d'elle.

47. Le développement de la Falintil-FDTL se poursuit et progresse régulièrement. Le second des deux bataillons d'infanterie prévu devrait être opérationnel d'ici à la

fin de l'année. Selon les plans actuels, il n'y aurait aucun nouveau transfert de responsabilités en matière de défense des districts avant 2004. Cette décision a été prise avec la Falintil-FDTL afin de réduire au minimum les contraintes opérationnelles qui pèsent sur celle-ci et d'appuyer ainsi son développement. Ce développement continue toutefois d'être tributaire des donateurs prêts à fournir du matériel, une formation et des installations. La fourniture d'équipes bilatérales de formation par les États Membres demeure l'un des moyens les plus efficaces de développer la Falintil-FDTL dans les délais voulus pour assurer le retrait efficace de la composante militaire de la MANUTO.

48. Comme je l'ai noté dans mon rapport spécial, les discussions se poursuivent avec le Gouvernement sur la manière la plus efficace de continuer à développer les capacités et les moyens de la Falintil-FDTL. Un certain nombre d'options concernant des opérations individuelles par chaque organisation militaire, et les moyens propres à permettre les interactions, y compris l'échange d'informations, au sein de ces organisations, ont été élaborées pour examen. Elles devront être affinées avant les consultations avec les pays fournissant des contingents, afin que ceux-ci les appuient et les comprennent avant qu'elles soient mises en oeuvre. Jusqu'ici, le Timor oriental n'a pas encore renforcé sa défense et sa sécurité par le biais d'arrangements bilatéraux.

## **2. Aide à la sécurisation et au contrôle des frontières**

49. Un régime frontalier stable et bien établi est essentiel pour la sécurité intérieure. Le Gouvernement du Timor oriental est résolu à « démilitariser » la frontière du côté du Timor oriental, et s'efforce de promouvoir un dialogue direct entre les autorités civiles compétentes du pays et leurs homologues indonésiens. Des fonctionnaires, notamment du Service de patrouille des frontières de la Police nationale et de l'immigration, ont été formés et sont déployés à chacun des points de passage de la frontière, dans certains cas aux côtés d'agents des douanes. Pour le Gouvernement, la sécurité devrait être maintenue dans cette région essentiellement par deux unités de la Police nationale, à savoir le service de patrouille des frontières et, ultérieurement, les groupes d'intervention rapide décrits ci-dessus.

50. La composante de police, avec la composante militaire et le personnel administratif civil de la MANUTO, s'est efforcée de mettre le Service de patrouille des frontières à même d'assumer pleinement ses responsabilités d'ici à la fin du mois de juin. Les pays fournissant des contingents ont mis des installations et du matériel à la disposition du Service, mais il existe toujours des carences, notamment en ce qui concerne les véhicules, les armes et certains aspects des infrastructures, comme l'approvisionnement des postes frontières en eau potable.

51. Comme on l'a noté ci-dessus, la composante militaire poursuivra son programme de patrouilles actives à la frontière pour décourager les incursions et y résister, tout en conservant sa capacité d'appuyer les unités de la Police nationale en cas de besoin. Les « équipes frontalières de liaison » composées d'observateurs militaires prévoient aussi de se retirer, mais des observateurs continueront de suivre la situation aux frontières en effectuant des visites régulières.

## B. Rôle du système des Nations Unies

52. La ratification du Traité relatif à la mer de Timor a fait naître l'espoir de tirer d'importantes recettes de l'exploitation du gaz et du pétrole dans un avenir proche. Le Timor oriental demeure néanmoins le pays le plus pauvre d'Asie du Sud-Est, 60 % de la population y vivant avec moins d'un dollar par jour, et jusqu'à 40 % vivant en deçà du seuil de pauvreté, avec moins de 55 cents par jour. De grands nombres de jeunes continuent de quitter le pays à la recherche d'un emploi car l'activité économique demeure lente et est notamment entravée par la réduction continue de la présence internationale et la situation encore relativement imprévisible en matière de sécurité. Si le Parlement a adopté une législation permettant de distinguer entre biens publics et biens privés, il n'en a pas encore adoptée pour régler les différends entre les divers intérêts privés en concurrence.

53. Le budget du pays est d'environ 74,2 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice 2002/03, contre 53,1 millions de dollars pour l'exercice 2001/02; le montant annuel de l'appui international (ou des partenaires de développement) est estimé à plus de 190 millions de dollars pour l'exercice 2002/03. Le Gouvernement s'inspire des priorités définies dans le Plan national de développement pour planifier le prochain budget de l'État. Le Conseil des ministres a approuvé un programme de stabilisation comportant des activités visant à répondre aux besoins urgents de la population pour les prochains 18 mois et devrait avoir des effets rapides sur les communautés rurales et la création d'emplois.

54. Les efforts de développement immédiat et à plus long terme du Gouvernement bénéficient de l'appui fourni par la MANUTO et par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et les États Membres, en coopération avec la société civile et le secteur privé.

55. Le Programme de redressement, d'emploi et de stabilité pour les anciens combattants et les communautés au Timor oriental (programme RESPECT), appuyé par le PNUD, vise à fournir des possibilités d'emploi aux groupes les plus vulnérables de la société. Les organismes des Nations Unies continuent d'encourager les Timorais de l'Est à rentrer d'Indonésie, et d'aider ceux qui sont revenus dans le pays, notamment en réunissant les enfants et leurs familles. Malgré la réduction des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), celui-ci demeure résolu à travailler avec les autorités nationales à l'élaboration de la législation et à la mise en place des institutions nécessaires pour faire face aux besoins de ceux qui reviennent. Le HCR travaillera également avec les autorités pour faire en sorte que les Timorais de l'Est restant en Indonésie puissent acquérir la nationalité indonésienne, et puissent notamment être enregistrés à l'état civil et obtenir des documents d'identité sans aucune discrimination.

56. Les organismes des Nations Unies contribuent également au Programme d'appui à la transition, qui est axé sur la lutte contre la pauvreté, la gouvernance, le renforcement des capacités, la gestion des dépenses et le développement du secteur privé. Eu égard au lien qu'établit le Plan national de développement entre remise en état des infrastructures et développement national, des progrès importants ont été réalisés dans la remise en état du système de distribution d'électricité du pays, du port de Dili et des routes nationales. Un appui a également été fourni en vue du premier recensement national, pour la protection du patrimoine national et de

l'architecture et pour la création à Dili d'un centre culturel national et d'un centre scientifique communautaire. L'UNESCO et les organismes compétents continuent d'aider le Gouvernement à améliorer les programmes scolaires et à fournir une formation, notamment dans les domaines des sciences, de la santé et de l'environnement.

57. Avec l'appui des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement, le Gouvernement a organisé les 26 et 27 mars à Dili une conférence sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Le Timor oriental prévoit de présenter à l'Organisation des Nations Unies son rapport national sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs lors de la célébration de son indépendance en mai de cette année.

#### **IV. Aspects financiers**

58. Mon projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/689), préparé sur la base de mon plan de réduction des effectifs de la Mission (S/2002/432), a été soumis à l'Assemblée générale. Compte tenu de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1473 (2003), un projet révisé tenant compte de la révision des besoins sera soumis à l'Assemblée générale pour examen durant la principale partie de la cinquante-huitième session.

59. Au 28 février 2003, le montant des contributions non versées au compte spécial de l'ATNUTO/MANUTO pour la période écoulée depuis le début de la mission s'élevait à 118 millions de dollars. Le montant total des contributions non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette même date à 1 921,6 millions de dollars.

#### **V. Observations et recommandations**

60. Beaucoup de progrès ont été accomplis durant l'année qui s'est écoulée depuis l'établissement de la MANUTO au sein d'une République démocratique du Timor oriental indépendante. Tirant parti des fondations posées durant l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, l'administration publique et la police timoraise assument des responsabilités de plus en plus importantes avec de plus en plus d'assurance. Les relations entre le Timor oriental et l'Indonésie ont continué à se développer et des progrès importants ont été réalisés dans le tracé de leur frontière commune et la mise en place d'arrangements viables pour la gestion de celle-ci. Toutefois, il reste beaucoup à faire, et il est essentiel que la communauté internationale continue de fournir une assistance au Timor oriental pour permettre à celui-ci de faire face avec succès aux graves problèmes politiques, pratiques et de sécurité auxquels il est confronté.

61. Il est également clair que de nouveaux efforts bilatéraux seront nécessaires pour accompagner l'action de la MANUTO et lorsque celle-ci aura pris fin notamment dans les domaines suivants : certains secteurs de l'administration civile, le traitement judiciaire des crimes graves commis en 1999 et d'autres activités de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, la poursuite de la constitution d'une force de police professionnelle et apolitique, et la coopération en matière de défense et de sécurité. J'exhorte les gouvernements des pays où

pourraient se trouver ceux qui ont été accusés de crimes graves à n'épargner aucun effort pour que ces personnes soient traduites en justice. Une assistance au développement classique devra aussi continuer à être fournie.

62. Il est essentiel que la communauté internationale fasse un nouvel effort pour répondre à ces besoins et permettre aux dirigeants du pays de poursuivre l'action qu'ils ont engagée au service de la démocratie et de la protection des droits de l'homme, de la paix et de la coopération avec leurs voisins et du développement économique dans la solidarité et l'équité sociale.

63. Dans le cadre de la réduction progressive de ses effectifs, la MANUTO a mis en place, sous l'autorité de mon Représentant spécial, une équipe spéciale de liquidation de la Mission chargée de contribuer à la formulation de recommandations qui seront examinées le moment venu par les organes compétents.

64. En adoptant la résolution 1473 (2003), le Conseil de sécurité a montré qu'il demeurerait résolu à fournir l'appui requis pour le succès à long terme du Timor oriental. Il pourrait souhaiter démontrer une nouvelle fois qu'il tient à ce que les tâches qui ont été jusqu'ici engagées au Timor oriental soient menées à bien en décidant de renouveler le mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire, jusqu'au 20 mai 2004. Les composantes civile, de police et militaire de l'opération continueraient de s'acquitter des tâches définies dans le programme d'exécution du mandat de la MANUTO, compte tenu des calendriers de réduction des effectifs indiqués dans le présent rapport; la stratégie proposée pour la composante militaire est décrite aux paragraphes 38 à 51 ci-dessus. Conformément à l'accent mis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1410 (2002) sur l'importance critique de la coopération avec l'Indonésie, le Bureau de la MANUTO à Jakarta continuerait de faciliter les contacts entre la Mission et les autorités indonésiennes, tout en contribuant au développement des relations entre l'Indonésie et le Timor oriental.

65. J'aimerais rendre hommage aux efforts dévoués de mon Représentant spécial et aux composantes civile, militaire et de police de son équipe, y compris les Volontaires des Nations Unies, qui ont apporté une contribution exceptionnelle aux activités de la MANUTO, et exprimer ma plus profonde sympathie aux familles des soldats de la paix qui ont perdu la vie au Timor oriental au cours des six derniers mois.

**Annexe I**

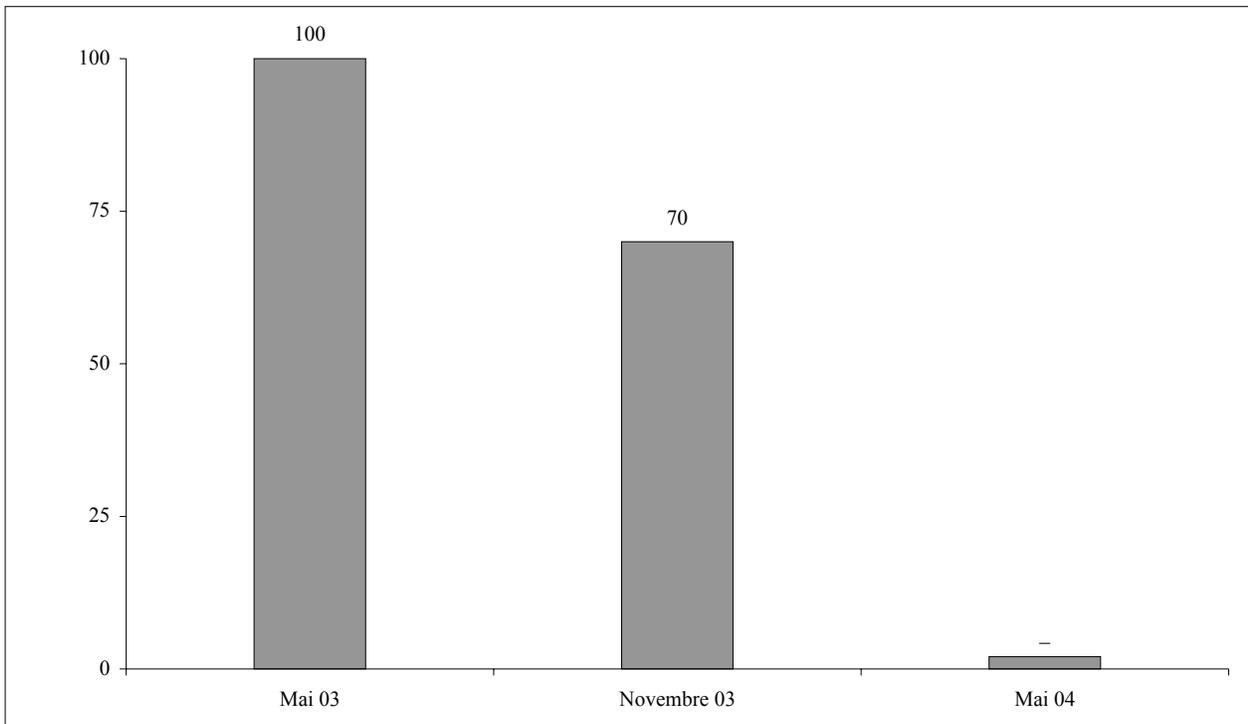
**Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental**

**Groupe de l'appui civil**

Assistance technique en ce qui concerne les systèmes essentiels, les systèmes juridiques, les services financiers et centraux et les systèmes internes

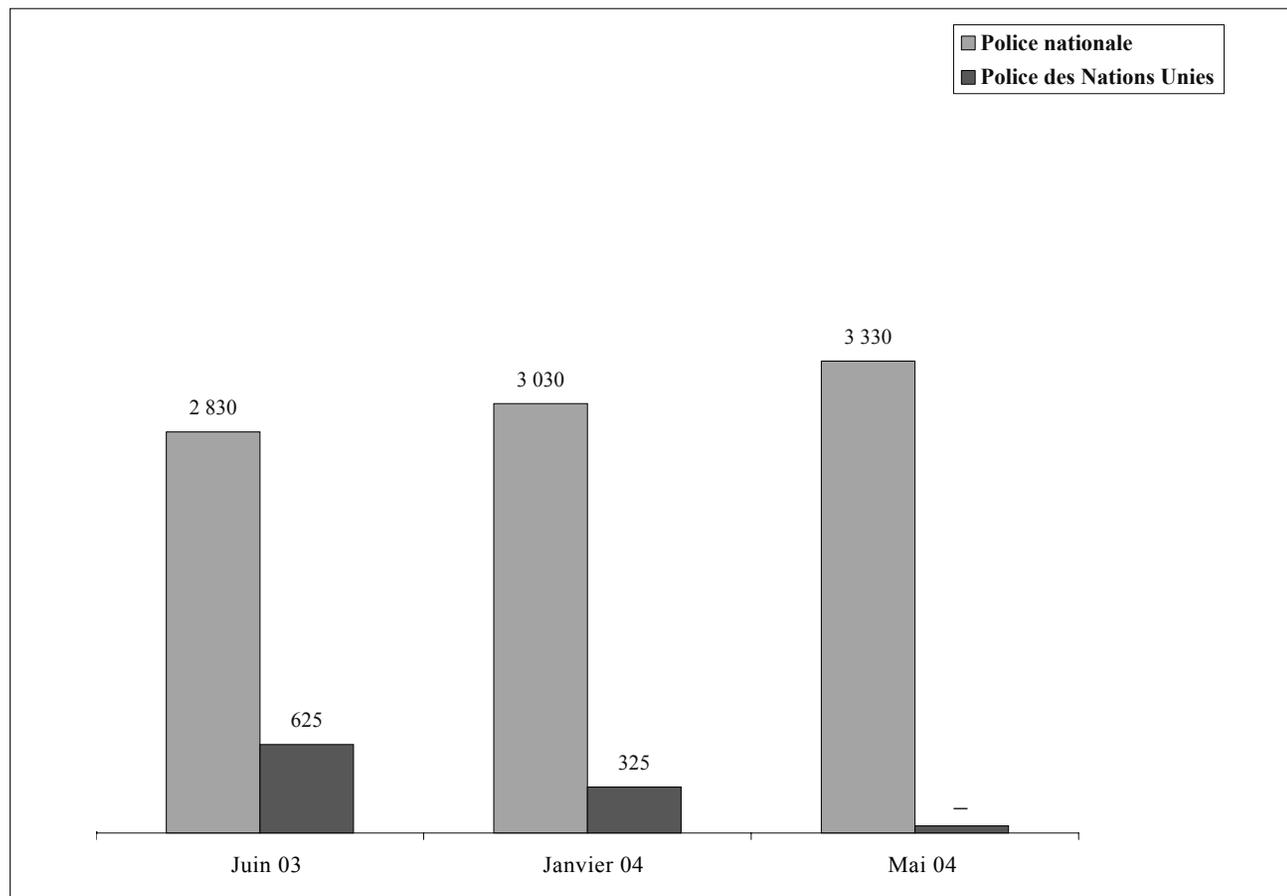
Assistance technique en ce qui concerne les systèmes essentiels, les systèmes juridiques en grande partie achevés, poursuite de l'assistance en ce qui concerne les services financiers et centraux et les systèmes internes

Achèvement de l'assistance technique dans tous les domaines



## Annexe II

### Effectif de la police des Nations Unies et de la police nationale



**Annexe III****Effectifs de la composante militaire de la Mission d'appui des Nations Unies  
au Timor oriental**